

A-OK FRANCE
Société par actions simplifiée au capital social de 30.000 euros
Siège social : 7 rue Du Petit Albi - 95800 CERGY
820 321 735 R.C.S. PONTOISE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 4 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six,

le quatre mai, à dix heures,

au 7 rue Du Petit Albi - 95800 CERGY,

les associés (les « Associés ») de la société A-OK FRANCE, société par actions simplifiée au capital social de 30.000 euros, dont le siège social est situé 7 rue Du Petit Albi - 95800 CERGY, identifiée sous le numéro 820 321 735 R.C.S. PONTOISE (la « Société ») se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire (l'« Assemblée »).

Sont présents ou représentés :

- La société T.R.,
Titulaire de 40 actions en pleine propriété,
- Monsieur Zhiwen TANG,
Titulaire de 40 actions en pleine propriété,
- Madame Jingmin LUO,
Titulaire de 20 actions en pleine propriété,

L'Assemblée est présidée par Madame Jingmin LUO en sa qualité d'Associée Présidente.

L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de séance met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants :

- la copie de l'avis de convocation adressé aux Associés et les accusés de réception y afférents ;
- le rapport de la Présidence ;
- le texte des résolutions proposées par la Présidence ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

La Présidente de séance fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux statuts et déclare que les documents et renseignements visés ci-dessus ont été communiqués aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'Assemblée, conformément aux statuts et aux dispositions légales en vigueur.

L'Assemblée lui en donne acte.

Rieng Raigneun nouveau Président



Puis, la Présidente de séance rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission de la Présidente,
- Nomination du nouveau Président de la Société,
- Pouvoirs pour formalités.

Personne ne demandant la parole, la Présidente de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Constatation de la démission de la Présidente)

L'Assemblée, après avoir pris connaissance de la lettre de démission remise à la Société par Madame Jingmin LUO, prend acte de la démission de Madame Jingmin LUO de son mandat de Présidente de la Société et ce, avec effet à compter du 04 mai 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Nomination d'un nouveau Président de la Société)

L'Assemblée, en conséquence de la décision qui précède, décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, Monsieur Thierry RAVIGNEAUX, demeurant 36 Bis Rue De Montlignon - 95390 SAINT-PRIX, à compter du 04 mai 2026 et pour une durée illimitée.

Monsieur Thierry RAVIGNEAUX déclare accepter ces fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de son mandat de Président de la Société.

Monsieur Thierry RAVIGNEAUX disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés.

L'Assemblée décide que le Président de la Société ne sera pas rémunéré pour l'exercice de son mandat, sauf décision contraire ultérieure, et aura droit, en tout état de cause, au remboursement de ses frais et dépenses engagés dans le cadre de l'exécution de ses fonctions sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de séance et tous les Associés présents ou représentés, et consigné au registre prévu par la loi.

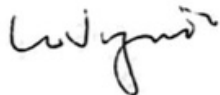
SARL T.R.
Associée
Représentée par Monsieur Thierry RAVIGNEAUX



Monsieur Zhiwen TANG
Associé

ZHIWEN TANG 杨志文

Madame Jingmin LUO
Présidente Associée



Certifié conforme à l'original

Thierry Ravigneaux nouveau Président

